

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 DECEMBRE 2019

*** Tarifs 2019 :**

La majorité des tarifs ne subit pas d'augmentation à l'exception des tarifs de l'eau abonnement 68,50€ (+ 2,24%) , prix au M 3 : 0,775 € soit + 1,97% et de l'assainissement qui supporte une hausse plus significative (abonnement 57,00€ soit +6,93% et la redevance au m3 0,880€ soit + 4,76€) en vue d'équilibrer peu à peu ce service déficitaire.

Camping Municipal:

Le Camping sera ouvert du samedi 11 avril au dimanche 18 octobre. Les tarifs sont majoritairement inchangés à l'exception de l'accueil d'une personne supplémentaire en forfait saisonnier. Eric Girard ayant l'intention de faire valoir ses droits à la retraite, se posera la saison prochaine la question de son remplacement, une embauche est à prévoir au 1^{er} mai 2020. Un appel à candidatures est lancé à échéance du 15 mars 2020.

Décisions modificatives : DM1 :

Elles concernent le budget du Camping : + 2000€ en recettes pour équilibrer 2000€ de dépenses supplémentaires d'électricité .

et le budget de l'assainissement:

+1550€ en recettes

+750€ dépenses électricité.

+ 750€ dépenses entretien du réseau.

Vente de terrain à Mr VEY :

Suite à la réfection de sa terrasse et à la mise en place d'un parement en pierre à la demande de la municipalité, celle-ci empiète sur le domaine public de 13m2. Après discussion le conseil décide de céder les 13m2 au prix de l'Euro symbolique, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Modification statuts du Syndicat Départemental d'Energie

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts permettant l'adhésion d'EPCI au Syndicat. Une réflexion est engagée sur la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques au centre du village.

Exercice budgétaire 2020 :

Il s'agit d'autoriser Mr le maire d'engager , liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2019 sur les différents budgets : commune, eau, assainissement, camping.. Accord du Conseil.

Demande achat biens de section :

La propriétaire d'une maison à l'Aulagnier-Petit souhaite acheter deux parties de bien de section (parcelle 776). Le Conseil donne son accord pour la première partie qui concerne une régularisation d'un empiètement sur le bien de section au niveau de son jardin, mais se prononce contre la vente de la seconde qui permet un accès qu'il ne faut pas condamner à la parcelle communale. Pour la première partie (jardin) le conseil accepte la régularisation au prix de 10€/m2 , frais à la charge de l'acquéreur.

Recensement 2020 :

Le recensement aura lieu dans la commune entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité la nomination de trois agents recenseurs sur les trois secteurs définis par l'INSEE. Il s'agit de :

Mme Jeannine ROUX « la Costette »

Mr Jean-Jacques CACHARD « Le Bourg »

Mr Hébert MASSE « La Chèze ».



Toiture sacristie Saint-Voy

Une subvention pour la réfection de la toiture lauzes a été accordée, les travaux sont prévus pour le début d'année (Mr Fromentoux).